

No. 30561

**UNITED STATES OF AMERICA
and
KENYA**

**Agreement for the sale of agricultural commodities (with
minutes of negotiations of 30 March, 6 and 27 April
1982). Signed at Nairobi on 3 June 1982**

Authentic text: English.

Registered by the United States of America on 2 December 1993.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
KENYA**

**Accord relatif à la vente de produits agricoles (avec procès-
verbal de négociations des 30 mars, 6 et 27 avril 1982).
Signé à Nairobi le 3 juin 1982**

Texte authentique : anglais.

Enregistré par les États-Unis d'Amérique le 2 décembre 1993.

AGREEMENT¹ BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE GOVERNMENT OF KENYA FOR THE SALE OF AGRICULTURAL COMMODITIES

The Government of the United States of America and the Government of Kenya agree to the sale of agricultural commodities specified below. This agreement shall consist of the preamble and Parts I and III of the agreement signed December 31, 1980,² together with the following:

PART II. - PARTICULAR PROVISIONS

ITEM I

COMMODITY TABLE

COMMODITY	SUPPLY PERIOD (U.S. FISCAL YEAR)	APPROXIMATE QUANTITY (METRIC TONS)	MAXIMUM EXPORT MARKET VALUE (DOL MILLIONS)
Rice	1982	15,000	4.4
Wheat	1982	70,000	10.6
		Total	<u>15.0</u>

ITEM II

PAYMENT TERMS

Convertible Local Currency Credit

- A. Initial payment - five (5) percent;
- B. Currency use payment amount - ten (10) percent for Section 104 (A) purposes;
- C. Number of installment payments - thirty-one (31);
- D. Amount of each installment payment - approximately equal annual amounts;
- E. Due date of first installment payment - ten (10) years after date of last delivery of commodities in each calendar year;
- F. Initial interest rate - two (2) percent;
- G. Continuing interest rate - three (3) percent.

¹ Came into force on 3 June 1982 by signature, in accordance with Part III B.

² United Nations, *Treaty Series*, vol. 1268, p. 47.

ITEM IIIUSUAL MARKETING TABLE

COMMODITY	IMPORT PERIOD (U.S. FISCAL YEAR)	USUAL MARKETING REQUIREMENT (METRIC TONS)
Rice	1982	2,400
Wheat/Wheat flour	1982	27,000

ITEM IVEXPORT LIMITATIONS

A. The export limitation period:

The export limitation period shall be United States fiscal year 1982, or any subsequent United States fiscal year during which commodities financed under this agreement are being imported or utilized.

B. Commodities to which limitations apply:

For the purposes of PART I, ARTICLE III (A) (4) of this agreement, the commodities which may not be exported: for rice--rice in the form of paddy, brown or milled; and for wheat/wheat flour--wheat, wheat flour rolled wheat, semolina, farina, bulgur, or the same products under different names.

ITEM VSELF-HELP MEASURES

A. The Government of Kenya agrees to undertake self help measures to improve the production, storage, and distribution of agricultural commodities. In addition to supporting programs that will contribute directly to development progress in poor rural areas and enable the poor to participate actively in increasing agricultural production through small farm agriculture as set forth in Item IV, the following self help measures shall be implemented.

B. The Government of Kenya agrees to undertake the following measures and in doing so to provide adequate financial, technical and managerial resources for their implementation. It will:

1. Establish a special account with Cereals and Sugar Finance Corporation for the deposit of the Kenya Shilling proceeds from the sale of commodities provided by the exporting country.
2. Implement the major recommendations of the Financial Study of the National Cereals and Produce Board to improve the operational efficiency and financial management of the Board.

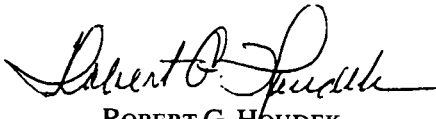
3. Continue its program to write off the debt to Government of the National Cereals and Produce Board which was accumulated through June 1981. In addition to the sum of Kenya Pounds 15.75 million written off in July 1981 a further Kenya Pounds 7 million will be written off in Kenya fiscal year 1982/83.
4. Prepare and adopt policies and plans for the establishment of a grain security program.
5. As control over smuggling in border districts improves, introduce freer movement of grain within districts and among non-border districts.

ITEM VI

ECONOMIC DEVELOPMENT PURPOSES FOR WHICH PROCEEDS
ACCRUING TO THE IMPORTING COUNTRY ARE TO BE USED

- A. The proceeds accruing to the Kenya Government from the sale of commodities financed under this agreement will be used to finance development in the agriculture and rural development sector.
- B. Deposited proceeds will be disbursed from the Special Account to support such development programs in the Kenya fiscal years 1982/83 and 1983/84. Specific identification of the programs to be supported will be agreed by an exchange of memoranda between the Kenya Government and USAID. Selected programs in poor rural areas will enable poor smallholders to increase their agricultural production.

For the Government
of the United States of America:



ROBERT G. HOUDEK
Chargé d'Affaires

For the Government
of the Republic of Kenya:



ARTHUR K. MAGUGU
Minister of Finance



CHARLES E. COSTELLO
Acting Director
USAID/Kenya

MINUTES OF NEGOTIATIONS ON A U.S. PUBLIC LAW 480 TITLE I PROGRAM FOR U.S. FISCAL YEAR 1982 HELD AT TREASURY BUILDING ON 30th MARCH, 6th APRIL AND 27th APRIL, 1982

Participants:

For the Government of Kenya:

Mr. J.G. Karuga	Financial Secretary, Ministry of Finance - Chair
Mr. D.R. Ongalo	Ministry of Finance
Mr. W.P. Mayaka	Ministry of Finance, External Aid Recording
Dr. A.B. Tench	Office of the President
Mr. W.K. Kikwai	National Cereals and Produce Board
Mr. S.G. Karanja	National Cereals and Produce Board
Mr. J. Karanja	Ministry of Agriculture
Mr. J.M. Kabuga	Ministry of Agriculture

For the United States Government:

Ms. A.B. Herrick	Director, USAID
Mr. T. Worrick	USAID - Recording
Mr. H. Norton	Agricultural Attache
Mr. C. Morris	U.S. Embassy

1. Opening Remarks

- 1.1 The Government of Kenya expressed appreciation for previous American assistance through the PL 480 program. It was observed that the food grains supplied in 1980 and 1981 came at a time when Kenya was faced with food shortages.
- 1.2 The recent PL 480 Title I programs have been a good experience in the administration of the PL 480 program and the mechanism is now understood and therefore Government expects successful implementation of future PL 480 programs.
- 1.3 The Government would like to see agreement reached as soon as possible so as to facilitate early preparation of a suitable timetable of delivery of the grains to Kenya.
- 1.4 The U.S. shared the view that the mechanism is now understood both in Nairobi and in the Kenyan Embassy in the United States and agreed that the 1982 program should therefore be implemented to the satisfaction of both Governments.

- 1.5 The U.S. Mission pointed out that the 1982 agreement would be for the U.S. fiscal year 1982, which began October 1, 1981 and will end September 30, 1982. The agreement will incorporate by reference the Preamble and Parts I and III of the Title I agreement signed on December 31, 1980 between the two Governments and will contain specific provisions relating to the 1982 program in a new Part II.
- 1.6 The Kenyan delegation said that they had studied the prior agreement and were familiar with the general and specific provisions.

2. Value of the Proposed Agreement

It was pointed out that the United States is prepared to provide \$15 million for U.S. fiscal year 1982 and that:

- 2.1 The commodities to be financed must be shipped by September 30, 1982.
- 2.2 If prices for commodities fall from current estimates the Government of Kenya will be able to purchase a larger quantity up to the value of \$15 million.
- 2.3 If prices rise, the \$15 million will constitute a ceiling and the quantity of grains to be provided could be less than currently projected.

3. Commodities Available and Prices

- 3.1 The participants reviewed correspondence to date.
 - 3.11 On 17th February 1982 the Government of Kenya requested 70,000 metric tons of wheat and 20,000 metric tons of rice.
 - 3.12 On 5th March 1982 USAID asked the Government of Kenya to consider an increase in its request for rice from 20,000 metric tons to 32,000 metric tons.
 - 3.13 On 27th March the Government of Kenya replied that 10,000 metric tons of rice will suffice considering the low average per caput consumption of rice in Kenya and that the need for and request for 70,000 metric tons of wheat is confirmed.
 - 3.14 Extensive verbal discussions were followed by a letter from the Kenya Government on 3rd May restating its position that 70,000 MT of wheat be included with the remaining funds for rice.
 - 3.15 Both parties restated their positions in letters (U.S. May 10th, Kenya May, 12th).

- 3.2 The U.S. Mission stated that they had authorization from the U.S. Government to offer quantities with estimated values as follows:

Rice	25,000 metric tons	\$7,500,000	\$300/ton
Wheat	43,000 metric tons	\$7,500,000	\$174.4/ton

- 3.3 The Government of Kenya stated that the Food Committee of the Office of the President had considered the U.S. offer and come to the conclusion upon thorough study that the requirement for 70,000 metric tons of wheat is firm.
- 3.4 The U.S. Agriculture Attache informed the meeting that as of late March the price of rice had fallen to \$286 per metric ton "free-along-side" and the price of soft wheat to \$144 per metric ton FOB Gulf Port, a 17% reduction. Hard winter wheat was \$161 per ton. It would thus be possible for the Government of Kenya to purchase more than 43,000 tons of wheat after allocation for 25,000 metric tons of rice.
- 3.5 Kenya representatives insisted that 25,000 metric tons of rice is on the high side for Kenya. They also reiterated the Government's firm request for 70,000 tons of wheat and stated that the hard wheats are preferred as imports because these are used to blend with local wheat.

4. Terms of Payment

- 4.1 A convertible local currency credit will be made on the following terms:
- 4.11 Initial payment of 5 percent
- 4.12 Currency Use Payment of 10 percent in Kenya Shillings equivalent.
- 4.13 40 years maturity including 10 years grace period.
- 4.14 2 percent interest during grace period and 3 percent thereafter.
- 4.15 Repayment in 31 approximately equal annual amounts beginning 10 years after the date of last delivery of commodities in each calendar year.
- 4.2 Kenyan representative reminded the meeting that the Government of Kenya had protested the Currency Use Payment of the prior agreement and that the U.S. Mission had said the provision was not negotiable. They pointed out that the Government of Kenya considers those provision to be an unwelcome hardening of terms. It is well aware that although the payment is made in Kenya Shillings there is no foreign exchange advantage to Kenya as the United States will reduce the number of dollars it brings into the country for its Embassy expenses by the same amount.

5. Commercial Imports

- 5.1 The U.S. representatives pointed out that the Government of Kenya must assure that commercial imports of rice and wheat from the United States and other friendly countries during U.S. fiscal year 1982 will total as follows:

Rice	2,400 metric tons
Wheat	27,000 metric tons

- 5.2 It pointed out that USAID is aware that Government of Kenya has purchased 22,500 tons of wheat from commercial sources and asked if the 70,000 requirement should not be reduced by the additional 4,500 tons to be imported to meet the so-called Usual Marketing Requirement for wheat.
- 5.3 The Kenyan representatives stated that the full 70,000 was required from the United States on concessional terms and assured that the Usual Marketing Requirement would be met.
- 5.4 A similar assurance was given that commercial imports of 2,400 metric tons would be made during the U.S. fiscal year.

6. Prohibition on Exports

- 6.1 The U.S. Mission pointed out that the agreement will contain a provision that the Government of Kenya will take all possible measures to prevent the export of wheat and rice of domestic or foreign origin during U.S. fiscal year 1982.
- 6.2 Kenya representatives indicated that they understood the provision.

7. Adequacy of Storage and Distribution Facilities

- 7.1 U.S. representatives stated that the U.S. Secretary of Agriculture must determine that adequate storage and distribution facilities are available in Kenya to prevent spoilage or waste of the U.S. wheat and rice and asked for assurances on these matters.
- 7.2 Kenya representatives responded that they did not anticipate problems because the facilities at the port of Mombasa are adequate for handling imports and the grains would quickly be distributed to millers. Thus space in other storage facilities now filling with seasonal purchases would not be required.

8. Possible Disincentive to Domestic Production

- 8.1 The U.S. asked for and received assurance that the distribution of the commodities would not interfere with domestic production or marketing of those commodities.

9. Shilling Generations

- 9.1 The U.S. suggested that the Government of Kenya agree to increase support for certain programs to improve agricultural production by applying to such programs the counter value shillings generated by sale of the U.S. food commodities. The programs would be those to which Government has accorded priority but for which sufficient budgetary resources would otherwise not be available.
- 9.2 Kenya representatives reported that they were in the process of identifying the programs that might be covered in this manner.
- 9.3 USAID suggested that the programs chosen should contribute directly to development progress in poor rural areas and enable poor smallholders to increase their agricultural production.

10. Self-Help Measures

- 10.1 USAID noted that in the past the self-help measures in the agreement have been relatively general and that amendments to Public Law 480, the Agricultural Trade and Development Act of 1954 as amended, now require greater specificity in description of measures to be undertaken and a report of accomplishment to be made twelve months from the date of the signing of the agreement.
- 10.2 The two parties discussed possible self-help measures such as:
- 10.11 Lessening of the burden placed on public finances by the National Cereals and Produce Board (NCPB).
- 10.12 Increase in the efficiency of operations and financial management of NCPB.
- 10.13 Preparation and adoption of a plan for the NCPB to establish and manage a national grain reserve.
- 10.14 Reduction of the role of NCPB is seasonal buying and selling of grains outside of times of emergency.
- 10.15 Encouragement of private participation in buying, transporting and storing grains.
- 10.3 Kenya stated that the Government is considering the possibility of evolution of the NCPB into an interventionist agency in grain marketing.
- 10.4 Kenya representatives described the steps already taken and to be taken to write off the debt of the NCPB. It has been agreed that Kenya Pounds 36.83 million owed to the Cereals and Sugar Finance Corporation through June 1981 will be written off. In July 1981 Kenya Pounds 15.75 was written off. The balance will be written off in installments of Kenya Pounds 7 million per year

through the budget commencing in Kenya fiscal year 1982/83. They reported that a consulting firm has recently carried out a study of the operations and financial management of the Board and that certain measures recommended would be undertaken. They agreed that the proceeds of sale of the grains should be placed in a designated Government account, probably an account of the Cereals and Sugar Finance Corporation.

- 10.5 Kenya representatives pointed out that measures have already been undertaken to ensure sufficient storage facilities in future. A consulting firm has commenced feasibility studies on national grain storage to be completed in the near future. Japan International Cooperative Agency has recently reported on a study of grain storage up country. USAID is assisting with the On-Farm Grain Storage Project in Western Kenya. The forthcoming World Bank project will finance a major marketing and storage analysis.
- 10.6 Various measures to encourage the private sector role in handling of grains and to reduce Government controls, including decontrol of inter-district movement, were discussed. Government representatives stated that private sector participation in grain marketing was under consideration. They pointed out that smuggling problems on several borders and shortage of supplies have retarded the introduction of some desired structural changes. However, as control over smuggling improves, they expect that freer movement of grain will be introduced within districts and among non-border districts.
- 10.7 The results of consideration of self-help measures are reflected in Part II Item V of the agreement.

11. Reporting Requirements

- 11.1 U.S. representatives reviewed the reporting requirements under the agreement pointing out that the supply year ends September 30, 1982 but the reporting periods extend beyond that date:
- 11.11 A Shipping and Arrival Report providing information on each shipment of commodities is to be completed promptly.
- 11.12 Quarterly reports are due on:
- Progress toward fulfilling the Usual Marketing Requirements.
- Measures taken to assure that the United States obtains a fair share of increase in commercial purchases.
- Imports of rice and wheat by country of origin and exports by country of destination.
- 11.13 Periodic reports on the use of counter value shillings, as requested by USAID but at least once per annum.

- 11.14 A report on progress in carrying out self-help measures as of September 30, 1982, due November 15, 1982, and a final report, due June 15, 1983, of all measures taken through April 30, 1983.
- 11.2 NCPB representatives indicated that they understand the regular reporting requirements and USAID confirmed that reports have met the requirements.
- 11.3 It was pointed out by the U.S. representatives that the report on self-help measures due November 15, 1981 had not yet been received. It was promised (and received April 13, 1982).
12. Operational Reporting Cable
- 12.1 The U.S. representatives reviewed the necessity for an Operational Reporting Cable and actions by the Kenya Embassy in Washington.
- 12.2 The Government of Kenya noted that it now has had experience in these matters and foresees no problems in implementing the program.
13. Final Negotiation
- 13.1 As the parties were in agreement with the exception of the commodity mix the U.S. Ambassador met 21 May with the Permanent Secretary, Office of the President. It was then agreed to adjust the commodity mix to allow \$ 10.6 million for the purchase of wheat and \$ 4.4 million for the purchase of rice.
-

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD¹ ENTRE LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE GOUVERNEMENT KÉNYEN RELATIF À LA VENTE DE PRODUITS AGRICOLES

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement kényen conviennent de la vente de produits agricoles précisés ci-dessous. Le présent Accord se composera du Préambule, des première et troisième parties de l'Accord signé le 31 décembre 1980², et des dispositions ci-après :

DEUXIÈME PARTIE. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Point I. LISTE DES PRODUITS

<i>Produit</i>	<i>Période de livraison (exercice budgétaire des États-Unis)</i>	<i>Quantité maximale approximative (en tonnes métriques)</i>	<i>Valeur maximale à l'exportation (en millions de dollars des États-Unis)</i>
Riz	1982	15 000	4,4
Blé	1982	70 000	<u>10,6</u>
TOTAL			15,0

Point II. MODALITÉS DE PAIEMENT

Crédit en monnaie locale convertible.

- A. Paiement initial : Cinq (5) p. 100;
- B. Paiement afférent aux opérations en devises : dix (10) p. 100 aux fins de la section 104 a;
- C. Nombre d'échéances de remboursement : Trente et une (31);
- D. Montant de chaque échéance : Annuités approximativement égales;
- E. Date d'échéance du premier remboursement partiel : Dix (10) ans à compter de la date de la dernière livraison effectuée au cours de chaque année civile;
- F. Taux d'intérêt initial : Deux (2) p. 100;
- G. Taux ordinaire : Trois (3) p. 100.

¹ Entré en vigueur le 3 juin 1982 par la signature, conformément à la section B de la troisième partie.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1268, p. 47.

Point III. BESOINS COMMERCIAUX USUELS

<i>Produit</i>	<i>Période d'importation (exercice budgétaire des Etats-Unis)</i>	<i>Besoins usuels du marché (en tonnes métriques)</i>
Riz	1982	2 400
Blé/Farine de blé	1982	27 000

Point IV. LIMITATION DES EXPORTATIONS*A. Période de restriction des exportations :*

La période de restriction des exportations sera l'exercice budgétaire 1982 des Etats-Unis ou tout exercice budgétaire ultérieur des Etats-Unis au cours duquel des produits financés au titre du présent Accord seront importés ou utilisés.

B. Produits auxquels s'applique la restriction des exportations :

Aux fins du paragraphe 4 de la section A de l'article III du présent Accord (première partie), les produits dont l'exportation est interdite sont, pour le riz : riz sous forme de paddy, riz brun ou riz usiné, et pour le blé et la farine de blé : blé, flocons de blé, semoule, fécule ou boulghour ou les mêmes produits sous une appellation différente.

Point V. MESURES D'AUTO-ASSISTANCE

A. Dans la mise en œuvre de mesures d'auto-assistance, le Gouvernement kényen s'engage à améliorer sa production, ses équipements de stockage et la distribution de ses denrées alimentaires agricoles. Outre l'appui à des programmes destinés à contribuer directement au développement des zones rurales déshéritées et à permettre la participation active de la population pauvre, par la petite agriculture, à l'augmentation de la production agricole telle qu'énoncée au Point IV, les mesures d'auto-assistance ci-après seront mises en œuvre.

B. Le Gouvernement kényen s'engage à exécuter les activités ci-après et, pour ce faire, à fournir les ressources financières, techniques et administratives requises pour leur mise en œuvre. Il s'engage à :

1. Créer un compte spécial auprès de la Cereals and Sugar Finance Corporation pour y déposer les produits en shillings kényens de la vente des marchandises fournies par le pays exportateur.

2. Mettre en œuvre les recommandations principales tirées de l'étude financière du Bureau national des céréales et des denrées afin d'améliorer l'efficacité administrative et la gestion financière dudit Bureau.

3. Continuer son programme visant à annuler la dette contractée vis-à-vis de l'Etat par le Bureau national de céréales et des denrées et qui s'accumule depuis juin 1981. Outre une somme de 15,75 millions de livres kényennes annulée en juillet 1981, un nouveau montant de 7 millions de livres kényennes sera annulé au cours de l'exercice budgétaire 1982/1983.

4. Elaborer et adopter des politiques et des plans visant à la mise au point d'un programme de sécurité céréalière.

5. A mesure que s'améliore la lutte contre la contrebande dans les districts frontaliers, introduire tant au sein des districts qu'entre districts non frontaliers une plus grande liberté dans la circulation des céréales.

Point VI. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUXQUELS SERONT AFFECTÉES LES RECETTES DU PAYS IMPORTATEUR

A. Les recettes que le Gouvernement du Kenya tirera de la vente des produits financés au titre du présent Accord serviront à financer le développement du secteur de l'agriculture et du développement rural.

B. Les recettes déposées sur le Compte spécial seront ordonnancées pour soutenir des programmes de développement au titre de l'exercice budgétaire kényen 1982/83 et 1983/84. La désignation des programmes spécifiques qui seront soutenus sera convenue dans un échange de notes entre le Gouvernement kényen et l'USAID. Les programmes sélectionnés dans des zones rurales pauvres devront permettre aux exploitants pauvres d'accroître leur production agricole.

EN FOI DE QUOI les représentants des deux gouvernements, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent Accord.

FAIT à Nairobi, en double exemplaire, le 3 juin 1982.

Pour le Gouvernement
des Etats-Unis d'Amérique :

Le chargé d'affaires,
ROBERT G. HOUDEK

Pour le Gouvernement
de la République du Kenya :

Le Ministre des finances,
ARTHUR K. MAGUGU

Le Directeur par intérim
de l'USAID/Kenya,
CHARLES E. COSTELLO

PROCÈS-VERBAL DES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROGRAMME
ÉLABORÉ EN VERTU DU CADRE DU TITRE I DE LA PUBLIC LAW 480
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 1982 QUI SE SONT TENUES AU
TREASURY BUILDING LES 30 MARS, 6 AVRIL ET 27 AVRIL 1982

Participants :

Pour le Gouvernement kényen :

M. J. G. Karuga	Secrétaire financier du Ministère des finances, président;
M. D. R. Ongalo	Ministère des finances;
M. W. P. Mayaka	Service de l'aide extérieure du Ministère des finances;
M. A. B. Tench	Cabinet du Président;
M. W. K. Kikwai	Bureau national des céréales et des denrées :
M. S. G. Karanja	Bureau national des céréales et des denrées;
M. J. Karanja	Ministère de l'agriculture;
M. J. M. Kabuga	Ministère de l'agriculture;

Pour le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique :

Mme A. B. Herrick	Directrice de l'USAID;
M. T. Worrick	Bureau d'ordre de l'USAID;
M. H. Norton	Attaché agricole;
M. C. Morris	Ambassade des Etats-Unis.

1. *Remarques préliminaires*

1.1. Le Gouvernement kényen a exprimé sa gratitude pour l'assistance américaine accordée au titre du programme de la Public Law 480. Il a été précisé que les céréales fournies en 1980 et en 1981 l'ont été à une période où le Kenya était confronté à une situation de pénurie alimentaire.

1.2. Les programmes récents administrés en vertu du Titre I de la Public Law 480 ont constitué une bonne expérience en matière de gestion du programme de la Public Law 480; son mécanisme est maintenant bien compris, de telle sorte que le gouvernement s'attend à une bonne issue dans l'application des programmes qui seront réalisés dans l'avenir au titre de la Public Law 480.

1.3. Le gouvernement souhaiterait que l'on parvienne aussi rapidement que possible à un Accord en vue de promouvoir sans délai la mise au point d'un calendrier convenable pour la livraison des céréales au Kenya.

1.4. Les Etats-Unis sont également de l'avis que le mécanisme est maintenant compris aussi bien à Nairobi qu'à l'Ambassade du Kenya aux Etats-Unis et ils ont admis que le programme de 1982 devrait être par conséquent appliqué à la satisfaction des deux gouvernements.

1.5. La Mission des Etats-Unis a fait observer que l'Accord de 1982 portera sur l'exercice budgétaire 1982 des Etats-Unis qui a commencé le 1^{er} octobre 1981 et se terminera le 30 septembre 1982. L'Accord comprendra à titre de référence le Préambule et les première et troisième parties de l'Accord en vertu du Titre I signé le 31 décembre 1980 entre les deux gouvernements auxquelles s'ajouteront les dis-

positions spéciales prévues pour le programme de 1982, qui constitueront la nouvelle deuxième partie.

1.6. La délégation du Kenya a déclaré qu'elle a étudié l'Accord précédent et qu'elle en connaît bien les dispositions tant générales que particulières.

2. Valeur de l'Accord proposé

Il a été noté que les Etats-Unis sont prêts à fournir \$ 15 millions pour l'exercice budgétaire 1982 des Etats-Unis et que :

2.1. Les produits qui seront financés devront être expédiés au plus tard le 30 septembre 1982.

2.2. Au cas où le prix des marchandises baisserait par rapport aux estimations actuelles, le Gouvernement kényen serait habilité à se procurer une quantité supérieure de produits à concurrence de \$ 15 millions.

2.3. Au cas où le prix augmenterait, la somme de \$ 15 millions constituerait un plafond et le volume des céréales livrées pourrait être inférieur à celui qui est prévu actuellement.

3. Produits disponibles et leur prix

3.1. Les participants ont examiné la correspondance échangée à ce jour.

3.11. Le 17 février 1982 le Gouvernement kényen a demandé 70 000 tonnes métriques de blé et 20 000 tonnes métriques de riz.

3.12. Le 5 mars 1982 l'USAID a demandé au Gouvernement kényen d'envisager l'accroissement de sa demande de riz de 20 000 à 32 000 tonnes métriques.

3.13. Le 27 mars le Gouvernement kényen a répondu qu'il n'avait besoin que de 10 000 tonnes métriques de riz étant donné le faible niveau de la consommation de riz au Kenya par tête d'habitant, mais qu'il confirmait ses besoins et sa demande de 70 000 tonnes métriques de blé.

3.14. Après des débats approfondis, une lettre du Gouvernement kényen a été adressée le 3 mai réitérant sa position selon laquelle le financement des 70 000 tonnes métriques de blé devait être complété par les fonds restants prévus pour le riz.

3.15. Les deux parties ont réaffirmé leurs positions respectives dans leur correspondance (10 mai pour les Etats-Unis et 12 mai pour le Kenya).

3.2. La Mission américaine a déclaré qu'elle avait obtenu du Gouvernement des Etats-Unis l'autorisation de procéder à des compensations sur la base des valeurs estimées ci-après :

Riz.....	25 000 tonnes	\$ 7 500 000	\$ 300 /tonne
Blé.....	43 000 tonnes	\$ 7 500 000	\$ 174,4/tonne

3.3. Le Gouvernement kényen a déclaré que la Commission de l'alimentation du cabinet du Président a étudié l'offre américaine et avait abouti, après un examen approfondi, à la conclusion que la demande de 70 000 tonnes métriques de blé correspondait à une demande ferme.

3.4. L'attaché agricole américain a informé la réunion qu'à la fin du mois de mars le prix du riz avait baissé pour atteindre \$ 286 par tonne métrique franco long

du bord, tandis que le prix du blé tendre atteignait \$ 144 par tonne métrique franco à bord à Gulf Port, soit une baisse de 17 p. 100. Le blé dur d'hiver se vendait \$ 161 la tonne. Après attribution des 25 000 tonnes de riz, le Gouvernement kényen pourrait ainsi dépasser les 43 000 tonnes de blé prévus.

3.5. Les représentants du Kenya ont insisté sur le fait que les 25 000 tonnes métriques de riz revenaient trop cher pour le Kenya. Ils ont également réitéré la demande ferme de leur gouvernement d'acquérir 70 000 tonnes de blé, en ajoutant que le blé qu'il souhaitait importer était le blé dur car il constituait un bon mélange avec le blé local.

4. *Modalités de paiement*

4.1. Un crédit en monnaie locale convertible sera mis en place aux conditions suivantes :

- 4.11. Paiement initial de 5 p. 100;
- 4.12. Paiement afférent aux opérations en devises, 10 p. 100 en équivalent de shilling kényen;
- 4.13. Remboursement en 40 ans, y compris une période de franchise initiale de 10 ans;
- 4.14. 2 p. 100 d'intérêt pendant la période initiale et 3 p. 100 par la suite;
- 4.15. Remboursement en 31 annuités approximativement égales commençant 10 ans à compter de la date de la dernière livraison faite au cours de chaque année civile.

4.2. Les représentants du Kenya ont rappelé à la réunion que le Gouvernement kényen avait élevé des objections aux dispositions de paiement afférent aux opérations en devises de l'Accord précédent et que la Mission américaine avait déclaré que ces dispositions n'étaient pas négociables. Ils ont souligné que, pour le Gouvernement kényen, les dispositions ci-dessus sont un durcissement inattendu des modalités de paiement. Il est évident que, bien que le paiement soit fait en shillings kényens, il n'en ressort aucun avantage de change pour le Kenya puisque les Etats-Unis réduiront du même montant la quantité de dollars introduite dans le pays pour couvrir les dépenses de leur Ambassade.

5. *Importations de sources commerciales*

5.1. Les représentants des Etats-Unis ont rappelé que le Gouvernement kényen devait s'engager à ce que les importations de riz et de blé de sources commerciales en provenance des Etats-Unis et d'autres pays amis s'élèvent, au cours de l'exercice budgétaire 1982 des Etats-Unis, aux quantités ci-après :

Riz.....	2 400 tonnes métriques
Blé.....	27 000 tonnes métriques

5.2. Ils ont indiqué que l'USAID avait bien noté l'achat par le Gouvernement kényen de 22 500 tonnes de blé de sources commerciales et ont demandé si on ne pouvait pas réduire la demande de 70 000 tonnes de blé du volume de 4 500 tonnes qui devait encore être importé pour répondre aux termes de la rubrique intitulée « besoins usuels du marché » pour le blé.

5.3. Les représentants kényens ont déclaré que la demande adressée aux Etats-Unis portait sur une quantité globale de 70 000 tonnes à des conditions libérales et ont affirmé que les obligations touchant les besoins usuels du marché seraient honorées.

5.4. Une assurance semblable a été donnée selon laquelle 2 400 tonnes métriques seraient bien importées de sources commerciales au cours de l'exercice budgétaire des Etats-Unis.

6. *Interdictions d'exportations*

6.1. La Mission des Etats-Unis a fait remarquer que l'Accord contiendrait une disposition aux termes de laquelle le Gouvernement kényen devrait prendre toutes les mesures utiles pour empêcher les exportations de blé et de riz d'origine locale ou d'importation au cours de l'exercice budgétaire 1982 des Etats-Unis.

6.2. Les représentants du Kenya ont déclaré qu'ils comprenaient cette disposition.

7. *Disponibilité des installations de stockage et de distribution*

7.1. Les représentants américains ont déclaré que le Secrétaire de l'agriculture des Etats-Unis doit s'assurer que des installations de stockage et de distribution adéquates sont disponibles au Kenya pour éviter des avaries ou des pertes de blé ou de riz américain et a demandé des assurances en la matière.

7.2. Les représentants du Kenya ont répondu qu'ils ne prévoyaient pas de difficultés car les installations du port de Mombasa avaient la capacité de traiter les importations et que les céréales seraient rapidement distribuées dans les minoteries. Il ne serait donc pas nécessaire de recourir à d'autres installations de stockage actuellement utilisées pour des achats saisonniers.

8. *Démobilisation éventuelle des producteurs locaux*

8.1. Les Etats-Unis ont demandé que la distribution des produits concernés ne constitue pas un handicap pour la production locale ou la commercialisation de ces produits et ont reçu des assurances en ce sens.

9. *Apport de shillings*

9.1. Les Etats-Unis ont suggéré que le Gouvernement kényen convienne d'accroître son aide à certains programmes d'amélioration de la production agricole en consacrant à ces programmes la contre-valeur en shillings des ventes de produits alimentaires américains. Les programmes seront ceux pour lesquels le gouvernement a accordé un ordre de priorité mais pour lesquels il ne dispose pas, en l'absence de cette mesure, de ressources budgétaires suffisantes.

9.2. Les représentants du Kenya ont indiqué qu'ils étaient en train de répertorier les programmes qui pourraient être financés de cette façon.

9.3. L'USAID a suggéré que les programmes sélectionnés apportent une contribution directe au développement des zones rurales pauvres et permettent aux petits exploitants pauvres d'accroître leur production agricole.

10. *Mesures d'auto-assistance*

10.1. L'USAID a fait remarquer que, dans le passé, les mesures d'auto-assistance figurant dans l'Accord étaient relativement générales et que, à la suite des amendements apportés à la Public Law 480, la Loi sur le commerce et le développement agricole de 1954, telle qu'amendée, il est désormais exigé d'entrer plus en détail

dans la description des mesures à entreprendre et de demander la remise d'un rapport d'exécution final douze mois après la signature de l'Accord.

10.2. Les deux parties ont débattu de mesures d'auto-assistance envisageables telles que :

- 10.11. La diminution de la charge imposée aux finances publiques par le Bureau national des céréales et des denrées (BNCD).
- 10.12. L'accroissement de l'efficacité des opérations et de la gestion financière du BNCD.
- 10.13. L'élaboration et l'adoption d'un plan destiné à charger le BNCD de constituer et de gérer une réserve nationale de céréales.
- 10.14. La réduction du rôle du BNCD à l'achat et à la vente des céréales de manière saisonnière sauf en période d'urgence.
- 10.15. L'encouragement de la participation du secteur privé à l'achat, au transport et au stockage des céréales.

10.3. Le Kenya a indiqué que son gouvernement envisageait de transformer le BNCD en un service d'intervention chargé de la commercialisation des céréales.

10.4. Les représentants du Kenya ont décrit les mesures prises en matière d'annulation de la dette du BCND et celles qui vont continuer à être prises. Il a été convenu qu'un montant de 36,83 millions de livres kényennes dû en juin 1981 à la Cereals and Sugar Finance Corporation serait annulé. En juillet 1981 une créance de 15,75 millions de livres kényennes a été annulée. La balance sera annulée par annuités de 7 millions de livres kényennes financées sur le budget, à compter de l'exercice budgétaire kényen 1982/1983. Ils ont indiqué qu'une société de consultants a récemment mené une étude sur les opérations et la gestion financière du BCND et que certaines des mesures recommandées allaient être adoptées. Ils ont approuvé l'idée que le produit des ventes de céréales devrait être placé sur un compte public affecté à cet effet, vraisemblablement un compte ouvert auprès de la Cereals and Sugar Finance Corporation.

10.5. Les représentants du Kenya ont affirmé que des mesures avaient déjà été prises pour permettre la réalisation d'installations de stockage suffisantes pour l'avenir. Une société de consultants a entrepris une étude de faisabilité relative au stockage des céréales sur le plan national, étude qui doit être prochainement achevée. La Japan International Cooperative Agency a récemment réalisé un rapport sur une étude du stockage des céréales au sein du pays. L'USAID prête assistance au projet de stockage des céréales dans les exploitations du Kenya occidental. Le projet de la Banque mondiale qui doit être prochainement présenté financera une analyse de commercialisation et de stockage de grande envergure.

10.6. Les débats ont porté sur diverses mesures visant à encourager le rôle du secteur privé dans le traitement des céréales et à réduire le contrôle de l'Etat, y compris par la diminution de la surveillance dans la circulation entre districts. Les représentants du Gouvernement kényen ont dit que la participation du secteur privé à la commercialisation des céréales était à l'étude. Ils ont précisé que le problème de la contrebande dans plusieurs zones frontalières et la pénurie de marchandises ont retardé l'introduction des modifications structurales souhaitées. Néanmoins ils espéraient qu'à mesure que se renforçait la lutte contre la contrebande on pourrait introduire tant au sein des districts qu'entre districts non frontaliers une plus grande liberté dans la circulation des céréales.

10.7. Les résultats de l'examen des mesures d'auto-assistance sont précisés au Point V de la deuxième partie de l'Accord.

11. *Obligations en matière de comptes rendus*

11.1. Les représentants américains ont passé en revue les obligations en matière de comptes rendus au titre de l'Accord en rappelant que l'année de livraison se termine le 30 septembre 1982, mais que les délais prévus pour les comptes rendus se prolongent au-delà de cette date :

- 11.11. Les rapports sur les arrivées et les envois donnant des renseignements sur chaque expédition de produits doivent être remis dès que possible;
- 11.12. Des rapports trimestriels sont attendus dans les domaines ci-après :
 - Degré de réalisation des engagements concernant les « besoins usuels du marché »;
 - Mesures prises pour assurer aux Etats-Unis une part équitable de tout accroissement des achats sur une base commerciale;
 - Importations de riz et de blé par pays d'origine et exportations par pays de destination.
- 11.13. Des rapports périodiques sur l'utilisation des shillings de contre-valeur sont attendus lorsque l'USAID en fait la demande et en tout cas au moins une fois par an.
- 11.14. Le rapport relatif au degré de réalisation à la date du 30 septembre 1982 des mesures d'auto-assistance est attendu le 15 novembre 1982, et le 15 juin 1983 le rapport final portant sur toutes les mesures entreprises jusqu'au 30 avril 1983.

11.2. Les représentants du BNCD ont déclaré qu'ils comprenaient bien l'obligation de remettre des comptes rendus à des dates régulières et l'USAID a confirmé que les obligations en matière de rapports avaient été satisfaites.

11.3. Il a été indiqué par les représentants américains que le rapport relatif aux mesures d'auto-assistance prévu pour le 15 novembre 1981 n'avait pas encore été reçu. La promesse est faite de le remettre (il est reçu le 13 avril 1982).

12. *Liaison par câble pour les informations opérationnelles*

12.1. Les représentants américains ont fait état de la nécessité de disposer d'une liaison par câble pour la transmission des informations opérationnelles et ont demandé que l'Ambassade du Kenya à Washington prenne des mesures en ce sens.

12.2. Le Gouvernement kényen a noté qu'il disposait désormais d'une expérience en la matière et qu'il ne prévoyait pas de difficultés dans la mise en œuvre de ce programme.

13. *Négociations finales*

13.1. Les parties ayant manifesté leur concordance de vues à l'exception du point concernant la proportion relative des marchandises, l'Ambassadeur des Etats-Unis a rencontré le 21 mai le Secrétaire permanent du cabinet du Président. Ils ont convenu de modifier la proportion desdites marchandises et de consacrer \$ 10,6 millions à l'achat de blé et \$ 4,4 millions à l'achat de riz.